



ASSEMBLEE GENERALE 4 avril 2024 Compte-rendu

L'Assemblée générale se tient en présentiel à la mairie du 10^e arrondissement de Paris.

Membres présents

Collège 1 :

Présidents de Parcs : Michaël Weber, président, Philippe Gamen, 1^{er} vice-président, Jean Mangion, trésorier, Guillaume Maréchal (Ardennes), Laurent Seguin (Ballons des Vosges), Laurent Laroche (Brenne), Eric Provost (Brière), Jacques Charron (Boucles de la seine normande), Catherine Marlas (Causses du Quercy), Hervé Baro (Corbières Fenouilledes), Denis Leroux (Doubs horloger), Jesus Cervantes (Forêt d'orient), Jean-Jacques Boussaingault (Gâtinais Français), Ronan Le Delezir (Golfe du Morbihan), Jean-Paul Ferreira (Guyane), Daniel Vialelle (Haut Languedoc), Stéphane Rodier (Livradois Forez), Sophie Tubiana (Loire Anjou Touraine), Dominique Santoni (Luberon), Pascal Duforestel (Marais poitevin), Sylvain Mathieu (Morvan), Laurent Marting (Normandie Maine), Patrice Marchand (Oise Pays de France), Charles Zilliox (Pilat), Michel Garcia (Pyrénées Catalanes), Michel Gros (Sainte Baume), Jacques Adenot (Vercors),27

2^e élus : Laurent Geslin (Alpilles), Cedric Bole (Doubs horloger), Xavier Guilbert (Gâtinais français), Benoit Baranger (Loire Anjou Touraine), Raoul Lherminier (Monts d'Ardèche), Jocelyne Fert (Pyrénées ariégeoises), Bertrand Wahl (Vosges du Nord), Raymond Zingraff (Scarpe Escaut), Anne Gallo (Marais du cotentin et du bessin) 9

Directeurs : Eric Blot (Alpilles), Jean-François Franck (Armorique), Yvon Brunelle (Avesnois), Olivier Guiard (Aubrac), Olivier Claude (Ballons des Vosges), Emilie Ruin (Baronnies Provençales), Bruno Daval (Brière), Laurence Dervaux (Boucles de la seine normande), François Charlet (Caps et marais d'opale), Nils Brunet (Causses du Quercy), Clotilde Duhayon (Corbières Fenouilledes), Yannick Nancy (Doubs Horloger), Sophie Payer (Forêt d'orient), Emmanuelle Guimault (Gâtinais Français), Muriel Hascoet (Golfe du Morbihan), Dimitri Lecante (Guyane), Xavier Beaussart (Haut Languedoc), Dominique Vergnaud (Livradois-Forez), Thibault Meurgey (Loire Anjou Touraine), Laure Galpin (Luberon), Denis Letan (Marais du Cotentin et du Bessin), Jean-Luc Desbois (Massif des bauges), Olivier Georges (Morvan), Genevieve Santini (Normandie Maine), Sylvie Capron (Oise Pays de France), Denis Guillemin (Perche), Fabrice Château (Périgord Limousin), Sandrine Gardet (Pilat), Matthieu Cruège (Pyrénées Ariégeoises), Severine Adroguer (Pyrénées Catalanes), Frederic Faissolle (Sainte Baume), Isabelle Zarlenga (Scarpe Escaut), Jean-Philippe Gallet (Verdon), Rita Jacob (Vosges du nord)34

Collège 2 : Katia Bourdin (Nouvelle Aquitaine), Martine Guibert (Auvergne Rhône Alpes), Guillaume Maréchal (Grand Est), Laurent Marting (Normandie), Annie Lahmer (Ile de France), Jean-François Bridet (region centre val de loire), 6

Collège 3 : Non représenté

Collège 4 : Claudie Grossard (FFRP), Gilles Benest (FNE), Jean-Michel Bouillerot (FFCT) Loic Bidault (FCEN), Ludivine Aubrun (CNTE), Alain Ferstler (Club vosgien) 6

82 présents

Ont donné pouvoir :

Collège 1 Présidents : Amélie Caro (Armorique), Bernard Bastide (Aubrac), Nicole Peloux (Baronnies Provençales), Sophie Warot Lemaire (Caps et Marais d'opale), Dominique Escaron (Chartreuse), Richard Fiol (Grands Causses), Vincent Dedieu (Landes de Gascogne), Jerome End (Lorraine), Henri Sabarot (Medoc), Caroline Benoit (Montagne de Reims), Dominique Allix (Monts d'Ardèche), Jacqueline Bouyac (Mont Ventoux), Didier Codorniou (Narbonnaise en méditerranée), Christian Blanc (Queyras), Eric Mele (Préalpes d'Azur), Bernard Clap (Verdon), Gregory Lelong (Scarpe Escaut), Benoit Wascot (Avesnois), Lionel Chauvin (Volcans d'Auvergne), 19

Collège 1 2^e élus : Gérard Tenoux (Baronnies Provençales), Emmanuelle Gazel (Grands Causses), Severine Saur (Haut Languedoc), Serge Sore (Landes de Gascogne), Nathalie Boudoul (Livradois Forez), Noelle Trinquier (Luberon), Alexandra Turnar (Massif des Bauges), Valerie Michelier (Mont Ventoux), Pierre Santori (Narbonnaise en Méditerranée), Martine Mazoyer (Pilat), Jean-Luc Blaise (Pyrénées Catalanes), Carine Paillard (Sainte Baume), Arlette Ruiz (Verdon) Guislain Cambier (Avesnois)14

College1 Directeurs : Guy Leroy (Brenne), Artur Fatela (Chartreuse), Sébastien Pujol (Grands Causses), Christine Roblez (Landes de Gascogne), Aurélie Hocheux (Medoc), Juliette Gioux (Millevaches en limousin), Olaf Holm (Montagne de Reims), Caroline Muller (Monts d'ardèche), Ken Reyna (Mont Ventoux), Céline Paya (Narbonnaise en méditerranée), Dominique Reisler (Préalpes d'Azur), Marc Fiquet (Queyras), Olivier Putot (Vercors), Baptiste Deguin (Volcans d'Auvergne) 14

Collège 2 : Maxime Meyer (Auvergne Rhône Alpes), Marie Guite Dufay (présidente Bourgogne Franche Comte) = 4 voix 5

52 pouvoirs

Invités : Brice Rogir (Commissaire aux comptes - Sofideec), Philippe Perrier Cornet (Corp), Pierre Quelman et Eliza Mahdavy d'ENEDIS

Equipe Fédération : Eric Brua, Valérie Petel, Thierry Mougey, Stéphane Adam, Olivier André, Ophélie Peirin, Florence Moesch, Anais Tessore, Lea Roumazeilles, Anne Le Garrec, Nathalie Streib, Sylvie Gauchet, Christine Rosse, Philippe Moutet, Valentina Real

Assemblée générale ordinaire

QUORUM

Rappel des statuts « Les délibérations ne sont valables que si un tiers des membres est présent ou régulièrement représenté. » $1/3 = \text{nombre de membres divisés par } 3 = \text{soient } 87 \text{ présents + représentés}$

Avec 134 membres présents et représentés, le quorum est atteint. L'Assemblée générale peut se réunir.

AGO du 4 avril	nombre de membres statutaires	nombre de présents	nombre de représentés (pouvoirs)	total AGO 4 avril
collège 1	174	70	47	117
collège 2	59	6	5	11
collège 3	1	0	0	0

collège 4	17	6	0	6
total	251	82	52	134
quorum (1 tiers)	83,67			53%

1. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 5 avril 2023

délibération

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

2. Rapport moral du Président, par Michaël Weber

Chers collègues,

Les crises sociales, écologiques et géopolitiques, s'enchainent ou plutôt se superposent. Et parfois se nourrissent l'une de l'autre.

La guerre qui a éclaté en Ukraine il y a plus de deux ans, fait désormais partie de notre quotidien. Ce conflit est omniprésent dans le débat public allant parfois jusqu'à remettre en cause la légitimité de l'aide apportée à l'Ukraine.

La crise récente des agriculteurs est une autre expression des tensions vives qui traversent notre société. Cette fois ce sont les « contraintes environnementales » qui ont été pointées du doigt et tenues pour responsables du mal être des paysans. Nous nous sommes beaucoup exprimés sur cette crise.

Nous avons condamné toutes les formes de violences, les propos parfois réducteurs qui ont été tenus, notamment à l'attention de nos collègues de l'OFB. Nous avons exprimé notre solidarité avec les Parcs qui ont été pris à parti. Ils ont été peu nombreux (3 selon nos informations, Périgord Limousin, Camargue et Haut Jura) mais cela n'excuse pas pour autant les comportements inadaptés et les revendications qui sont souvent contraire au principe de fonctionnement et de concertation des Parcs.

Cette solidarité, je souhaite l'exprimer également vis-à-vis de tous les gestionnaires d'aires protégées qui remplissent des missions d'intérêt général.

Nous avons également rappelé, très tôt, notre grande solidarité avec le monde agricole notamment sur la question du revenu. Les agriculteurs sont les premiers acteurs de l'aménagement de nos territoires.

Nous les accompagnons au quotidien depuis de très nombreuses années. Notre accompagnement est global, il porte sur les pratiques et leur compatibilité avec la préservation des territoires mais également sur les filières avec la volonté de valoriser le plus possible les productions vertueuses. Opposer les deux, au risque de fragiliser des partenariats qui ont été construits depuis de nombreuses années, est selon moi, une grave erreur.

Au sein du réseau des Parcs, nous savons que les réformes qui nous permettront de mener à bien la transition écologique doivent s'inscrire dans le temps, avec force, courage et constance. Elles ne doivent en aucun cas alimenter les tensions sociales, ou nourrir des discours politiques qui alimentent les fractures.

Cette transition doit être un projet de société, ambitieux et solidaire. Et je pense que nos chartes, à l'échelle de nos territoires, ont valeur d'exemple. Cette vision et cette constance, c'est aussi ce que nous attendons des politiques publiques et cela à toutes les échelles.

La Fédération traverse cette époque compliquée et pleine de paradoxes, ancrée sur les valeurs du réseau. L'année 2023 a encore été marquée par une forte activité. Nous bénéficions du soutien constant de nos partenaires que je remercie.

Notre activité se développe dans le contexte de la nouvelle stratégie national biodiversité, qui se territorialise progressivement, et bientôt avec le soutien du programme Life biodiv France porté par l'OFB et dont la Fédération est le premier bénéficiaire.

Les actions qui en découlent vont progressivement démarrer à partir de mi 2024, puis 2025 et nous donnent des moyens pour accompagner notre réseau sur des thèmes comme : l'évaluation et le renforcement du logiciel EVA, l'animation de l'inter réseau Natura 2000, forêt et biodiversité, entreprises et biodiversité, famille à biodiversité positives, énergies renouvelables et biodiversité.

Nous saisissons ces opportunités tout en gardant à l'esprit les contraintes budgétaires que nous allons tous devoir affronter. Le ministre des Finances a décidé de supprimer 10 milliards dans le budget dont les modalités concrètes ont été traduites dans un décret.

L'environnement est le premier impacté par ces coupes et nous le regrettons. Comme vous le savez, nous avons agi pour que les moyens qui sont attribués aux Parcs naturels régionaux soient maintenus. Ce sera le cas concernant la dotation annuelle aux syndicats mixtes et nous suivons, bien entendu, de très près l'évolution de la dotation aménités rurales. Cette dotation n'apparaît pas dans la DGF déjà versée aux communes mais le maintien des 100 millions d'euros a été confirmé par le cabinet de la ministre Dominique Faure. Nous suivons l'élaboration des critères qui permettront de la répartir dans les communes couvertes par des aires protégées.

Cette période de tension budgétaire nous encourage plus que jamais à une gestion rigoureuse du budget de notre Fédération. Je remercie notre trésorier Jean Mangion, pour sa grande vigilance. Cette rigueur est d'autant plus importante que la rénovation de nos locaux n'est toujours pas achevée et qu'elle a subi quelques glissements en termes de coûts et de calendrier.

La verrière qui couvre l'arrière du bâtiment en est grandement responsable. Nous avons fait le choix de nous concentrer sur la partie avant, ce qui nous a permis d'intégrer partiellement les locaux en novembre. De l'avis des visiteurs et des usagers, ces locaux sont une réussite.

La rénovation s'est attachée à mettre en valeur le patrimoine, les espaces sont fonctionnels et chaleureux. Nos locaux du 27 rue des petits hôtels sont à l'image du réseau des Parcs et nous vous y attendons nombreux en 2024.

J'ai le plaisir de vous annoncer que la Fédération vient d'obtenir le renouvellement de son agrément au titre de la protection de l'environnement pour une nouvelle période de 4 ans, soit jusqu'en mars 2028. Cet agrément permet aux associations de se porter partie-civiles en cas d'atteinte à l'environnement. Il consolide également la participation de la Fédération dans les instances consultatives de l'État. Le précédent agrément délivré en 2012 avait expiré en 2016. Merci à Sylvie Gauchet pour le travail réalisé sur ce dossier.

La vie institutionnelle de notre Fédération a été une fois de plus très suivie en 2023. Nos commissions, notre Bureau, la réunion des directeurs et aujourd'hui notre Assemblée générale sont très suivis. C'est une très grande satisfaction. Je vois dans cet intérêt que vous portez à la Fédération plusieurs signes positifs.

Notre activité d'animation de réseau est appréciée. Nous avons organisé 32 webinaires en 2023, qui ont pour la grande majorité fait l'objet d'une forte fréquentation, 12 séminaires thématiques et 3 rencontres nationales.

Ce bilan démontre que nous remplissons notre mission première qui est de faire vivre le réseau. Nous essayons également, de plus en plus, de faire bénéficier à nos équipes d'une expertise technique ou juridique nationale.

Notre Fédération pèse également dans le lobbying. Même si nous pouvons encore renforcer ce volet, je vous en dirais quelques mots notamment s'agissant des parlementaires, notre Fédération est écoutée et nos suggestions ou revendications sont régulièrement reprises au bénéfice du réseau des Parcs ou plus largement des causes que nous défendons.

Enfin, la Fédération contribue au rayonnement et au prestige du « label » Parc naturel régional. Cela se traduit par les opérations de communications que nous portons ou par la dynamique sur notre marque nationale « Valeurs Parcs ». Mais également dans l'attachement que nous portons à la cohérence du classement en Parc naturel régional qui porte tant sur les révisions de charte que sur les nouveaux classements.

J'aimerais saluer tout particulièrement l'action du Président du Conseil d'Orientation de Recherche et de Prospective, François Mitteault. Il n'a malheureusement pas pu se joindre à nous aujourd'hui et c'est Philippe Perrier-Cornet qui le représentera et qui lui transmettra le message.

Notre CORP est très dynamique et apporte une plus-value considérable à l'activité de la Fédération. Pour en citer quelques-uns : animation des controverses, publication de tribunes dans les journaux nationaux, portage d'appel à manifestation d'intérêt en partenariat avec la banque des territoires, partenariat avec les organismes d'enseignement supérieur, inventaire des activités des conseils scientifiques et préconisations à leur attention.

Nous le mobilisons également régulièrement dans son rôle de conseil notamment sur l'organisation du congrès. Bravo et un grand merci à son président et à son Bureau.

Autre invariant de mon rapport moral, l'attractivité du label Parc naturel régional. Nous comptons une quinzaine de projets potentiels dont 7 ont concrètement passé l'avis d'opportunité. Nous fêterons sans doute un nouveau classement avant l'été. Le territoire de la Vallée de la Rance Côte d'Emeraude en Bretagne devrait être le 59^e Parc.

Nous sommes également très mobilisés par le suivi des Parcs dont la charte est en cours de révision et avons engagé un travail de fond sur la procédure. Ce travail est double. Il s'agit d'abord de voir comment nous pouvons améliorer les choses dans le cadre législatif et réglementaire existant.

C'est une réflexion que nous menons avec les régions et l'État. Je peux d'ores et déjà vous dire, que même si des pistes d'optimisations existent, nous ne pourrions pas espérer une réforme en profondeur de la procédure dans le cadre existant. En parallèle, nous engagerons une réflexion sur une réforme plus lourde qui nécessitera obligatoirement un important travail sur les textes.

Ce choix nous devons le faire ensemble, avec les régions et l'État, en tenant compte des bénéfiques risques d'une telle démarche.

L'année 2023 a été riche. Le bilan d'activité vous sera présenté au cours de l'Assemblée générale. J'aurais pu mentionner nombre d'actions et d'événement qui illustrent le dynamisme de la Fédération et l'engagement de l'équipe que je remercie.

La manifestation organisée avec le ministère pour fêter les 30 ans de la loi paysages, la mise en ligne de l'observatoire des pratiques agroécologiques et de l'alimentation dans les Parcs, le travail que nous menons sur les incendies ou sur la pollution lumineuse.

Vous pourrez en prendre connaissance dans notre bilan d'activité qui lui aussi a évolué. Le 4 pages qui vous a été distribué permet en quelques chiffres de prendre la mesure du travail réalisé. Un Qr code et un lien hyper texte vous renvoient vers le bilan détaillé en version numérique.

Ce bilan est le travail d'une équipe et je souhaite profiter de ce rapport moral pour les remercier. Remercier les membres du Bureau pour leur assiduité et les débats toujours de grande qualité, les présidentes et présidents de commissions et les directrices et directeurs référents pour leur investissement. Le ministère de la transition écologique et de la cohérence des territoires qui suit avec beaucoup d'attention l'activité de la Fédération et du réseau. Et enfin, plus largement, nos nombreux partenaires publics et privés sans qui tout ce travail ne serait pas possible.

Je profite de ce rapport moral pour vous rappeler que notre prochain congrès national se déroulera du 23 au 25 octobre dans le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Le Parc se mobilise fortement pour assurer un accueil de qualité. Nous comptons sur vous pour une participation en nombre. Je remercie le président Didier Codorniou, son équipe et les financeurs qui rendent cette belle manifestation possible.

De vous dire également que les candidatures pour le congrès 2026 sont lancées.

Je souhaite également saluer les présidentes et présidents qui ont été élus courant de l'année 2023 et leur souhaiter la bienvenue : Benoit Fidelin : Marais du Cotentin, Benoit Wascot : Avesnois, Ronan Le Delezir : Golfe du Morbihan, Jésus Cervantes : Forêt d'Orient, Anne-Marie Almoester : Périgord Limousin.

Enfin j'aimerais adresser quelques mots particuliers à mon premier vice-président délégué, Philippe Gamen. Depuis quelques mois et encore d'avantage après mon élection au Sénat, Philippe s'est fortement mobilisé pour suivre l'activité de notre Fédération et je l'en remercie.

Comme vous pouvez l'imaginer, ce nouveau mandat nous offre de nouvelles perspectives. Et je compte bien les mettre à profit de la Fédération et du réseau des Parcs. Nous allons notamment réfléchir à la manière dont nous pouvons accroître nos liens avec les parlementaires, députés et sénateurs.

Pour plus d'efficacité, nous vous proposons un mode d'organisation en binôme qui peut permettre à notre Fédération d'accroître encore son rayonnement tout en maintenant une forte présence des élus auprès de l'équipe. Les deux facettes de notre Fédération seront ainsi renforcées. Le lien avec les territoires de Parc et le lobbying auprès des instances nationales.

Je vous remercie.

3. Bilan d'activités 2023

Le bilan d'activités par commission est présenté par Eric Bua. Zoom sur quelques temps forts.

Institutionnel

- L'équipe de la Fédération s'installe dans ses locaux au 27 rue des Petits hôtels, Paris 10e.
- Le Groupe des Directeurs s'est réuni en séminaire dans le Parc du Médoc
- Suivi de la loi de finances 2024, modification du montant et des critères de répartition de la dotation biodiversité
- Enquête auprès des Parcs pour mesurer l'efficacité des « mesures filets anti-inflation »

CORP, présidé par François Mitteau

- Réunion annuelle avec les présidents des conseils scientifiques des Parcs
- Publication d'une tribune dans LeMonde.fr sur l'agroécologie
- Préparation des thèmes du Congrès 2024
- Organisation de 6 réunions plénière et une controverse

Communication, présidé par Catherine Marlas

- Rédaction de 14 communiqués de presse au cours de l'année
- Publication de 14 premiers Méristèmes
- 2^e saison de la campagne « Quand on arrive en Parc »
- Augmentation des abonnés sur la page LinkedIn de la Fédération

Chartes et syndicats mixtes, présidé par Laurent Marting

- Expérimentation des premiers « cafés de rev' », cafés EVA et cafés administratifs
- 7 visites de Parcs en révision
- Une quinzaine de territoires en projet de Parcs
- Une étude juridique a été menée sur « chartes et énergie »
- Une étude sur la gouvernance du syndicat mixte
- 7 nouveaux Parcs intègrent EVA

Europe et International, présidé par Sophie Tubiana

- Démarrage du projet PROTEMO en Guinée avec l'accueil d'une délégation guinéenne dans les Parcs
- Participation à la Conférence annuelle EUROPARC
- Signature de deux protocoles d'accord avec les Parcs nationaux Argentins et avec l'Etat de la Bahia du Brésil

Biodiversité et gestion de l'espace, présidé par Michel Garcia

- Organisation d'un séminaire annuel InterParcs avec 110 participants
- Formalisation d'un avis dans le cadre du PNA 2024-2029 sur le loup
- 3^e année d'expérimentation du Défi Familles à Biodiversité positive
- Réalisation de 3 capsules vidéo « dans la peau d'un élu Natura 2000 »
- Publication d'une plaquette d'information sur la dotation biodiversité

Marque commerciale, présidé par Eric Provost

- Organisation des pique-nique et des voyages d'influenceurs
- Refonte du référentiel Tourisme
- Présentation de la Marque dans l'Etat de la Bahia au Brésil
- 26 nouveaux produits ont été validés et bénéficient de la Marque

Économie et tourisme présidé par Michel Gros

- Mise en place d'une stratégie digitale pour valoriser Destination Parcs
- Déploiement d'Outdoorvision, 32 Parcs utilisent la plate forme
- Lancement de l'action « Entreprises et biodiversité dans les Parcs » dans le cadre du projet Life

Agriculture et alimentation, présidée par Guislain Cambier

- Réalisation de 53 fiches actions des Parcs sur l'agriculture et l'alimentation
- Projet expérimental avec RESOLIS sur le « Portail de l'Alimentation Durable »
- Suivi des modalités de mise en œuvre de la nouvelle PAC
- Rédaction d'une motion sur les espaces pastoraux hors estives et alpages

Forêt présidé par Jacques Charron

- Animation d'un groupe de travail sur « aires protégées et incendies »
- Participation au programme de recherche DOMINOS
- Développement d'une méthode Label Bas Carbone « Libre Evolution » avec le FCEN

Urbanisme, paysage, climat, énergie, présidé par Philippe Gamen

- Organisation de 15 webinaires
- Participation aux 30 ans de la loi Paysages avec l'organisation d'un séminaire national dans le Parc des Vosges du Nord
- Lancement d'une étude sur la prise en compte des avis émis par les Parcs
- Nouveau partenariat avec OMEXOM
- Engagement dans la démarche PRIORENO

Vie culturelle, social, éducation, présidé par Jean-Jacques Boussaingault

- Créations musicales avec l'édition d'un vinyle
- Organisation avec le Ministère de la culture d'une journée de valorisation des coopérations entre les Parcs et les DRAC
- Conception d'un ouvrage jeunesse en lien avec la commission communication

Le Président soumet aux voix le rapport moral et le bilan d'activités 2023

Délibération

Le rapport moral et le bilan d'activités 2023 sont adoptés à l'unanimité

4. Comptes et bilans 2023, par Jean Mangion, Trésorier, vice-président chargé des finances

Les comptes qui vous sont présentés ont été arrêtés par le Bureau de la Fédération le 14 mars 2024, et contrôlés par le Commissaire aux comptes Brice Rogir.

En pièces jointes vous trouverez la plaquette présentant le bilan et le compte de résultat.

Les produits totaux s'élèvent à 3 603 523 €, et les charges à 3 472 486. Ces chiffres sont stables par rapport à 2022.

Le taux de réalisation par rapport au budget prévisionnel est de 88%. Il est similaire à l'an dernier. Ce qui dégage un résultat est positif avec 131 037 €.

Ces chiffres reflètent le dynamisme de l'activité et la bonne santé financière de la Fédération.

Si l'on entre dans le détail du bilan:

Le bilan 2023 comme celui de 2022 est marqué par les travaux sur les locaux acquis en 2021.

- Les travaux effectués en 2023 viennent augmenter notre actif de 602 310 €.
- En miroir de ces immobilisations, nos dettes (passif) ont également augmenté au fur et à mesure de la mobilisation des emprunts. Nos emprunts totaux s'élèvent au 31 décembre à 3 661 768 €.

Je tiens à souligner plusieurs autres éléments du bilan :

- Les disponibilités en fin d'année s'élèvent à 2 377 488 €, avec cependant un volume de dettes auprès des fournisseurs élevé (310 962 €), compte tenu d'une forte activité sur la fin de l'exercice.
- Les produits constatés d'avance sont de 590 714 €. Ils sont très légèrement inférieurs à 2022 avec la clôture de plusieurs programmes pluriannuels.
- Les fonds dédiés (=reports) s'élèvent à 98 681 €. Après avoir baissés en 2022, ils sont en légère augmentation.
- les comptes reflètent une gestion prudente de l'activité avec le provisionnement des risques pour un total qui se cumule annuellement sur les cinq dernières années glissantes (220 725 € en 2023). Les provisions pour charges correspondent à la provision des indemnités de fin de carrière. Elles sont de 270 093 € et progressent avec l'effectif.

Le résultat de 131 037 € est principalement lié au calendrier de livraison des locaux : les charges d'intendance ont été réduite, et les amortissements ne commenceront qu'en 2024, à la livraison complète des locaux.

Ce résultat 2023 permettra de renforcer nos fonds propres qui seront portés à 1 537 564 €. S'ajoutent à ces fonds propres les réserves pour projets associatifs pour 91 576 € et la subvention d'investissement de 300 000 €.

Ils permettront à la fédération de financer les travaux des locaux sans mettre en difficulté la trésorerie ni le programme d'action.

Le compte de résultat :

Les produits totaux s'élèvent à 3 603 523 €, et les charges à 3 472 486.

Si l'on regarde dans le détail l'évolution des recettes : les cotisations représentent au total 1 227 910 €, soit 34% des produits. Les subventions de nos partenaires sont en hausse pour la troisième année consécutive, après avoir baissées au cours des années antérieures. Avec 1 955 489 €, elles représentent 54 % de nos ressources. Le ratio des cotisations dans le budget baisse légèrement, du fait de l'accroissement des subventions.

Les charges sont relativement stables dans leur ensemble, à l'exception des salaires et charges sociales qui ont évolué avec l'augmentation de l'effectif et une réévaluation des rémunérations due à l'inflation. Ils représentent 51% des charges.

Au global, 2023 confirme l'augmentation de l'activité financière, ce qui se traduit par plus d'actions conduites, et plus de conventions financières. Cela amène de la complexité dans la gestion, des besoins de trésorerie, et donc une vigilance financière accrue.

Le programme d'actions a été conduit conformément à nos ambitions et aux engagements pris auprès de nos partenaires financiers. Je remercie en particulier les Parcs, les Régions, le ministère en charge de l'environnement et tous nos partenaires, de nous avoir fait confiance.

Le Président : Malgré les contraintes d'investissement auxquelles nous avons fait face, nous avons des fonds propres qui restent d'un bon niveau.

Il est bien de garder des fonds propres pour faire face aux prochaines années qui pourraient être compliquées.

Je rappelle qu'avant nous étions locataires et nous sommes devenus propriétaires. Les charges de propriétés ne sont pas les mêmes, bien qu'il soit avantageux d'avoir un patrimoine qui a de la valeur mais cela occasionne des charges.

Le budget 2024 est en forte augmentation dûe à des partenariats qui, j'espère, s'inscriront dans la durée. Il se pourrait même que dans quelques années nous soyons à l'étroit dans nos bureaux actuels ...

Je salue l'implication de Jean Mangion et Sylvie Gauchet.

5. Rapport de Brice Rogir, commissaire aux comptes, sur les comptes 2023 et les conventions réglementées

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FEDERATION DES PARCS NATURELS**

REGIONAUX DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport :

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Rémunérations versées au Président de votre association jusqu'au 31 octobre 2023, soumise au rapport de l'article L.612-5 du Code de commerce, et également à celui de l'article 261 paragraphe 7-1°-d du Code général des impôts.

Le Bureau du 26 octobre 2023 a autorisé le versement d'une indemnité mensuelle brute de 500 € au Président au titre de ses fonctions de mandataire social, à compter du 1er novembre 2023. La rémunération brute allouée au Président de votre association, sur l'exercice 2023, au titre de l'article 261 paragraphe 7-1°-d du Code général des impôts, s'élève à 30.987,80 €. Les indemnités brutes versées pour la période du 1er novembre 2023 au 31 décembre 2023 s'élèvent au total à 1.000 €.

Rémunération versée 1^{er} vice-président délégué : Le Bureau du 9 décembre 2020 a autorisé le versement d'une indemnité au 1^{er} Vice-Président Délégué, Monsieur Philippe GAMEN, au titre de ses fonctions de mandataire social. Le Bureau du 21 décembre 2023 a décidé de porter cette indemnité à un montant égal au³/₄ du SMIC. Le total des indemnités brutes versées sur l'exercice 2023 s'élèvent à 12.035,88 €.

Délibération

L'assemblée générale

- **approuve les comptes 2023 : adoptée à l'unanimité**
- **affecte le résultat de 131 037 € aux fonds propres : adoptée à l'unanimité**

Assemblée générale extraordinaire

QUORUM

Rappel des statuts : « Les délibérations ne sont valables que si la moitié des membres est présent ou régulièrement représentée. » $1/2 = \text{nombre de membres} / 2 = \text{soient } 126 \text{ présents} + \text{représentés}$

Avec 134 membres présents et représentés, le quorum est atteint. L'Assemblée générale extraordinaire peut se réunir.

AGE du 4 avril	nombre de membres statutaires	nombre de présents	nombre de représentés (pouvoirs)	total AG 4 avril
collège 1	174	70	47	117
collège 2	59	6	5	11
collège 3	1			0
collège 4	17	6		6
total	251	82	52	134
quorum (la moitié)	126			53%

6. Modification des statuts, présenté par le Président et Philippe Gamen

La Fédération souhaite renforcer la fonction de présidence en mettant en place une co-présidence constituée d'un couple Président - Président-délégué.

Cette situation est très souvent utilisée dans les associations pour renforcer les fonctions de pilotage opérationnel et de représentation.

Elle s'inscrit dans une réflexion plus large sur les liens et la place que peuvent occuper les parlementaires au sein de la Fédération.

Rappels des textes

La loi 1901 n'impose pas de mode de fonctionnement aux associations. Elle exige simplement qu'il existe un représentant légal pour représenter l'association dans les actes de la vie civile. Que cette responsabilité soit répartie sur une, deux ou plusieurs personnes au sein de l'association n'est donc interdite ni par la loi, ni par la jurisprudence.

Les statuts actuels de la Fédération offrent déjà un cadre souple dans la répartition des rôles, fonctions et délégations avec :

- le titre de premier vice-président délégué (article 14)
- la possibilité de délégation du président au premier vice-président délégué (article 18)

Pour renforcer le fonctionnement de la co-présidence de la Fédération, il est nécessaire de modifier les statuts et le règlement intérieur de la Fédération.

Modifications des statuts

- **modifier l'appellation de « Premier vice-président » délégué en « Président délégué »** aux articles suivants :
 - o article 14 - Composition du Bureau
 - o article 16 - Le Bureau : pouvoirs
 - o article 18 - Le président de la Fédération : pouvoirs
 - o article 21.2 – Gestion désintéressée
- **élargir la possibilité de rémunération au Président délégué**
 - o article 21.3 – Gestion désintéressée

Il est rappelé que la possibilité de rémunération des dirigeants est encadrée par les textes du Code des Impôts. En l'état des textes, elle ne peut s'appliquer qu'à une seule personne, le Président ou le Président délégué. L'élargissement de cette mesure ne va donc pas générer de charges financières supplémentaires.

Philippe Gamen fait part de sa disponibilité et motivation pour assumer ce rôle de Président délégué et remercie le Président de sa confiance.

Catherine Marlas témoigne de ce bon fonctionnement.

Katia Bourdin se félicite de cet accord et renouvelle toute sa confiance à Philippe Gamen mais regrette que la parité ne soit pas respectée et elle s'abstiendra lors du vote sur cette délibération.

Sylvain Mathieu partage cette confiance à Philippe Gamen mais regrette également le manque de parité.

Le Président en est conscient. La situation découle de la composition des assemblées.

L'évolution politique des uns et des autres fera qu'il y aura un autre fonctionnement dans le futur. Le premier enjeu, c'est aussi la représentation dans les Parcs : on est encore loin de la parité au niveau des présidences de Parcs. L'équilibre pour composer le Bureau est très difficile dans la mesure où il doit prendre en compte plusieurs critères : la parité, la représentation de toutes les régions, l'équilibre politique.

Pour encourager la parité, le président propose d'ajouter aux statuts la modification suivante : féminiser la fonction de président(e) et de président(e) délégué(e) par l'ajout d'un (e).

Eric Brua rappelle que la désignation du président délégué interviendra en Bureau. En Assemblée générale il s'agit de délibérer sur la modification statutaire.

Délibération :

Proposition de modification

La mention de Président délégué se substitue à la mention de premier vice-président les articles 14, 16, 18, 21.2 des statuts.

L'article 21.3 est modifié comme suit : « Par exception aux articles 21.1 et 21.2, peut être rémunéré soit le Président, soit le Président délégué de la Fédération. (...)»

L'amendement suivant est proposé

La mention « président(e) » et « président(e) délégué(e) » se substitue à la mention de « président » et de « président délégué ».

Ces deux modifications sont adoptées

Reprise de l'Assemblée générale ordinaire

7. Modification du règlement intérieur, présenté par le Président

La modification des statuts entraîne la nécessité d'une mise à jour du règlement intérieur, afin de traduire les nouvelles dispositions relatives au président délégué et à la possibilité d'une rémunération.

Il est proposé parallèlement de toiletter la rédaction des articles relatifs à la commission des appels d'offre, et à la conférence des présidents directeurs.

1- Président délégué

Par parallélisme de forme, ces modifications entraînent des modifications du règlement intérieur suivantes :

- **Extension des délégations du Président au Président délégué**
 - o article 4.3 et 4.4 - La Commission des affaires générales, des finances et du personnel
- **Élargissement de la possibilité de rémunération au Président délégué**
 - o article 7 – Principe
 - o article 7.1 – respect des conditions légales
 - o article 7.3 - Modalités

Il est proposé d'ajuster la rédaction du règlement intérieur sur deux sujets.

2- Commission des appels d'offre (article 4.4)

La Fédération a été alertée sur le fait que l'appellation de la commission en charge de l'attribution des marchés « commission des appels d'offre » pourrait prêter à confusion avec les commissions en vigueur dans les collectivités. Cette dénomination est libre pour les associations loi 1901. Pour éviter toute ambiguïté, il est proposé de la dénommer « commission des achats » (article 4.4). **Le terme commission des achats se substitue au terme commission des appels d'offre à l'article 4.4.**

3- Conférence Présidents Directeurs (article 6.1)

Le Règlement intérieur prévoit une réunion de la Conférence des Présidents - Directeurs au moins une fois par an. Cette périodicité stricte n'a pas toujours été respectée par le passé compte tenu de différents événements (Congrès, pandémie, etc). Il est proposé la rédaction suivante « elle se réunit en tant que de besoin » qui offre plus de souplesse.

Délibération

L'assemblée générale approuve à l'unanimité les modifications du règlement intérieur aux articles suivants :

- **Articles 4.3 et 4.4 : possibilité de délégation du Président au Président délégué en Commission des affaires générales, des finances et du personnel**
- **Articles 7, 7.1, 7.3 : Élargissement de la possibilité de rémunération au Président délégué**
- **Article 4.4 : la « commission des appels d'offre » devient la « commission des achats »**
- **Article 6.1 : « Elle (la Conférence des Présidents) se réunit en tant que de besoin. »**

Amendement :

- **La mention « président(e) » et « président(e) délégué(e) » se substitue à la mention de « président » et de « président délégué ».**

Adoptée à l'unanimité

8. Rémunération du président délégué, présenté par le Président

En application des articles 11 et 21 des statuts, l'Assemblée générale décide du principe de l'attribution d'une rémunération au Président(e) ou au Président(e) délégué(e) de la Fédération.

Il est rappelé que cette résolution est soumise à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés conformément aux dispositions de l'article 261, 7, 1°, d) du Code général des impôts.

Délibération

Les membres de l'Assemblée générale ordinaire, conformément aux articles 11 et 21 des statuts, valident le principe de l'attribution d'une rémunération au président(e) délégué(e) de la Fédération.

Ils laissent le soin au Bureau de déterminer le montant de cette rémunération, dans les limites légales et réglementaires applicables afin de ne pas remettre en cause le caractère désintéressé de la gestion de la Fédération, et ses modalités, conformément à aux articles 16 et 21 des statuts.

Adoptée à l'unanimité

9. Programme d'activités 2024, présenté par les présidentes et présidents de commission

Institutionnel

- Animation des instances statutaires
- Représentation dans les instances nationales,
- Participation aux comités de pilotage de politiques publiques, construction et animation des partenariats publics
- Consolidations des liens avec les Collectivités, suivi des politiques territoriales
- Veille juridique et contributions législatives et réglementaires

CORP, présenté par Philippe Perrier Cornet, membre du CORP

En 2024, le CORP continuera son travail de mise en réseau des conseils scientifiques. La réunion de février au Museum national d'histoire naturelle a été l'occasion d'écouter et de dialoguer avec une personnalité du GIEC qui nous rappelle l'urgence dans laquelle nous nous trouvons d'agir. Cette situation nous invite à davantage de synergie au sein de nos conseils pour mieux partager nos réflexions et nos initiatives. C'est en ce sens qu'une base de données des productions du CORP et des Conseils scientifiques des Parcs vient d'être mise en production il y a quelques jours. Cet outil structurant devrait devenir un outil de travail permanent au service de nos conseils qui sont également destinataires plusieurs fois par an d'une newsletter pour partager nos actualités scientifiques.

En 2024, le CORP s'investit aussi dans l'apprendre ensemble, qui constitue la colonne vertébrale du prochain Congrès. Un état de l'art du sujet et une note de cadrage est en préparation. Elle est co-construite avec des techniciens, élus, représentant du CORP, organisations spécialisées sur ces questions.

Enfin, en 2024, nous continuerons le travail de transfert des bonnes expériences des Parcs sur la transition, avec l'appui de la Caisse des Dépôt et consignations et le lancement de la dernière phase de l'appel à manifestations porté par la Fédération et dont les premières conventions sont porteuses de travaux très prometteurs.

Pour mémoire :

Président : François Mitteault,

Suivi Fédération : France Drugmant,

Assistante : Valérie Petel

Communication, présenté par Catherine Marlas, présidente

L'action en communication de la Fédération de Parcs s'appuie sur la stratégie de communication 2021-2025 qui a déterminé nos objectifs et cibles :

1. être reconnu comme un partenaire clé des décideurs politiques
2. réaffirmer le modèle Parc naturel régional, auprès de cibles grand public prioritaires que sont les consommateurs (Valeurs Parc) et les touristes (Destination Parcs)
3. engager l'ensemble des parties prenantes internes aux parcs – en particulier les élus, cible prioritaire - pour renforcer le poids du collectif.

Les actions de communication de la fédération se concentrent sur ces objectifs et cibles, mais contribuent aussi à offrir une cohérence d'actions et de messages pour l'ensemble des Parcs, tout comme elles répondent aux sollicitations et opportunités.

Voici les actions qui me semblent les plus marquantes pour cette année :

- La tenue du **Congrès des Parcs**, avec le thème : « Apprendre ensemble, mobiliser les connaissances et l'intelligence collective pour réussir la transition écologique de nos territoires » en Narbonnaise en Méditerranée du 23 au 25 octobre. Cet évènement biennal répond parfaitement aux objectif 1 et 3 ;
- La parution de **l'ouvrage jeunesse** avec Casterman, projet au long cours qui me tient à cœur, et qui verra son aboutissement à la rentrée, comme prévu. Le collectif a joué son rôle pour ce projet avec 43 parcs directement impliqués et une cinquantaine présente dans cet ouvrage de 20 pages ;
- Un **audit numérique** que nous menons pour questionner notre communication numérique : réseaux sociaux, site Internet, newsletter etc. Il s'agit du premier audit de ce genre,. C'est un chantier important pour coordonner nos outils numériques entre eux, c'est-à-dire ceux à visée institutionnelle et ceux à visée marketing (Valeurs Parcs et Destination Parcs). Le projet devrait nous permettre d'obtenir une stratégie de communication digitale harmonisée ;
- La dernière édition de la **campagne collective** « **Quand on arrive en Parc** », nommée l'an dernier pour un Grand prix par l'organisme Cap Com. Outre l'objectif de sensibilisation auprès du grand public, cette action permet d'embarquer le réseau des Parcs autour d'un message collectif.

Mais l'activité de la communication ne se résume pas à ces éléments marquants. En voici qqx exemples par typologie d'action :

Communication générale

- Restitution et suites de l'enquête auprès des Parcs sur la communication à l'échelle régionale/inter Parcs.
- Publications de 5 nouveaux méristèmes (belles histoires) et peut être une exploitation de l'ensemble avec les Régions
- Une vie du réseau avec 2 commissions communication et le séminaire communication qui vient de s'achever dans le Parc du Livradois Forez

- L'accompagnement des Parcs sur la charte graphique, l'accompagnement au déploiement de la marque Valeurs Parc et du travail autour de Destination Parcs

Communication événementielle

- Évènements associés comme avec la bannière France. Patrimoines & Territoires d'Exception, le salon international de l'agriculture, la Fête de la nature, le Tour de France.

Communication numérique

Un travail permanent sur les **réseaux sociaux** qui permet d'accroître et d'engager toujours plus nos communautés sur Facebook, LinkedIn, X et YouTube.

Une **newsletter** qui s'est revigorée ces dernières années notamment avec un rythme mensuel et un lectorat fidèle.

Communication print et audiovisuel

Le document supplémentaire au rapport d'activité annuel de la Fédération, que vous tenez dans les mains est une nouveauté.

La Fédération est sans cesse en relation avec des éditeurs ou réalisateurs pour saisir toute opportunité utile aux Parcs.

Relations médias

Communiqués de presse, veille et restitution par une revue de presse : la présence des Parcs dans les médias demeure active, et celle de la fédération augmentée par les nouvelles responsabilités de son président.

Pour mémoire :

Présidente : Catherine Marlas (Causses du Quercy)

Vices-Présidents : Vincent Dedieu (Landes de Gascogne), Dominique Santoni (Luberon)

Directeur référent : Yvon Brunelle (Avesnois)

Directrices participantes : Emmanuelle Guilmault (Gâtinais français), Céline Davril-Bavois (Ardennes)

Le pôle communication de la Fédération (ordre alpha)

Olivier André, Léa Chariol, Nathalie Streib

Assistés de Valérie Petel

Appuyés pour les relations presse par Pierre Paul Castelli

En très étroite collaboration avec Ophélie Peirin pour le marketing territorial

Chartes et Syndicats mixtes, présenté par Laurent Marting, président

Concernant l'activité des chartes :

- L'accompagnement des Parcs en révision et des parcs en projet :
 - o On compte une trentaine de parcs qui sont en révision + création
 - o 10 visites préalables au rendu d'un avis sont prévues pour l'année 2024
 - o Pour mémoire, la fédération réalise un accompagnement **individuel et collectif** des Parcs avec l'organisation de webinaires, de journées d'échanges et de réunions techniques sur la procédure de révision
- Elle réalise une veille juridique et propose des évolutions législatives pour une bonne prise en compte du classement Parc dans les politiques publiques

Concernant l'évaluation :

- Renforcer la culture de l'évaluation et les compétences dans les parcs
- Temps forts : Réunions de la communauté évaluation : 2 visios et 1 en présentielle
- Travail de fond sur la documentation mise à disposition des Parcs et les formations

Concernant le logiciel EVA :

- Consolider l'appui à l'évaluation et au pilotage des chartes/plans de gestion par le logiciel EVA dans les trois réseaux de parcs (Régions, Nationaux et Marins) :
- Il est prévu une importante mise à jour des technologies du logiciel pour en renforcer la performance, la sécurité et l'ergonomie (objectif le rendre plus attractif)
- Organisation d'un séminaire EVA du 11 au 13 juin dans le PNR des Caps et Marais d'Opale

Concernant le volet syndicats mixtes :

La Fédération apporte un soutien portant sur le fonctionnement des structures de gestion des parcs avec

- Un appui-conseil sur le contenu rédactionnel des statuts, la gouvernance, les équilibres des participations statutaires
- Elle réunit les services administratifs et financiers sur les outils et méthodes de gestion avec un séminaire en mai dans le Morvan et un RDV mensuel en visioconférence
- Elle tient à jour l'observatoire des budgets et des effectifs des parcs
- Enfin elle anime les partenariats avec l'Office français de la biodiversité et le CNFPT pour construire des formations nationales : en particulier en 2024 un cycle de formation pour les directeurs et directeurs adjoints et plusieurs sessions thématiques

Pour mémoire :

Président : Laurent Marting (Normandie Maine)

Vices Présidents : Benoit Baranger (Loire Anjou Touraine), Dominique Escaron (Chartreuse)

Directeurs référents : Emmanuelle Guilmault (Gâtinais Français), Sébastien Desanlis (Baie de Somme Picardie Maritime) avec des référents spécifiques sur l'évaluation : Emmanuelle Guilmault (Gâtinais français), sur les questions géomatiques : Artur Fatela (Chartreuse)

Suivi FPNRF : Sylvie Gauchet, Anais Tessore, Fabien Hugault, Léa Roumazeilles

Assistante : Anne Le Garrec

Marque, présenté par Eric Provost, président

La marque nationale « Valeurs Parc naturel régional » bénéficie d'une montée en puissance qui se traduit aujourd'hui par :

- un nombre plus important de Parcs engagés (49 à ce jour) ;
- un nombre de marquages en hausse avec plus de 2100 professionnels pour 300 projets de marquages présentés par les Parcs depuis 2017 dans les domaines touristiques, agricoles et artisanaux ;
- une plus forte reconnaissance et lisibilité de la marque (par exemple, les vidéos du restaurateur/caviste « Chez Erwan » dans le Parc du Mont-Ventoux qui comptabilise plus de 2 millions de vues sur les réseaux sociaux) ;
- le renforcement de la notion de communauté.

Nous pouvons également souligner l'arrivée de nouveaux secteurs d'activité couverts (notamment artisanat, filières agri artisanales...).

Nous poursuivons le travail engagé autour de la révision et de la simplification des référentiels, tout en essayant d'intégrer des nouvelles attentes de la société.

Le travail sur la marque comporte toujours 2 dimensions complémentaires : la communication et l'animation de réseau des Parcs

Concernant la communication, l'objectif est de donner toujours plus de lisibilité à la marque auprès du grand public. Pour cela, le plan de déploiement se poursuit en 2024 avec toujours comme

priorité la communication numérique en mettant en valeur les bénéficiaires dans les Parcs. Les supports prioritaires restent la communication sur les réseaux sociaux que nous alimentons par l'intermédiaire de créations de contenus (voyages d'influences et collection de podcasts). L'objectif consistant à mieux étoffer nos contenus en nombre et en qualité et de mieux cibler les communautés identifiées.

D'autres actions de communication porteront sur :

- . la poursuite de l'opération « **Grand pique-nique des Parcs** ». **Opération pour laquelle nous outillons les Parcs en supports de communication par l'intermédiaire de commandes groupées.** Cette année, nous souhaitons également fournir aux bénéficiaires de la marque un renouvellement des supports de communication en lien avec la campagne « Quand on arrive en Parc ».

- . **la continuité d'un programme de formations à destination des Parcs.**

- . **de nouveaux partenariats avec des agences de voyages** (aide à la conception de nouveaux séjours dans les Parcs).

- . **le lancement des chantiers sur 2 guides à destination des Parcs** : l'actualisation du guide des fournisseurs et supports de promotion de la marque et l'élaboration du guide d'utilisation/gestion de la marque.

Comme convenu, nous lançons cette année **un bilan de la stratégie d'actions engagée depuis 8 ans**. Dans cet objectif, nous avons mutualisé l'audit des démarches sur la marque avec l'ensemble des actions numériques menées par le pôle communication dans le domaine plus institutionnel afin d'avoir une analyse d'ensemble de l'écosystème digital de la Fédération des Parcs.

Nous venons ainsi d'engager la conduite d'une mission d'appui pour l'audit de ces actions. L'objectif de cet audit est de venir interroger le plan de déploiement de la marque et la cohérence des projets conduits depuis 2019 vis-à-vis des objectifs de la stratégie de marketing territoriale et les évolutions respectives de ces actions. Cela nous permettra de réfléchir à la meilleure articulation et visibilité possible des différentes stratégies de communication entre elles (institutionnelle et marque) sur les outils digitaux et les actions respectives à entreprendre pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie de communication globale.

Ce bilan intervient au moment où nous lançons la stratégie de destination touristique Parcs avec comme priorité la communication inspirante en direction du public visiteur. Cette stratégie prolonge et s'appuie sur la marque Valeurs Parc (travail en termes de création de contenus, en termes de mutualisation de nos partenaires touristiques...).

La définition et la mise en œuvre du plan est réalisé en étroite collaboration avec la commission communication, commission Économie/tourisme de la Fédération avec le soutien du MTECT et des Parcs.

Pour mémoire :

Président : Eric Provost (Brière)

Vice Président : Benjamin Demailly (Président PNR Vexin Français)

Directeurs référents : Olivier Claude (Ballons des Vosges), Ken Reyna (Mont-Ventoux).

Suivi FPNRF : Stéphane Adam et Ophélie Peirin

Assistante : Dominique Vespuce

Biodiversité et gestion de l'espace, présenté par Michel Garcia, président

Les indicateurs sur la biodiversité, au niveau planétaire, continuent malheureusement à ne pas être bons. L'érosion de la biodiversité se poursuit. Nous en connaissons bien les facteurs, et pouvons donc agir, à l'échelle mondiale comme à l'échelle locale, et à tous les

niveaux, qu'il s'agisse des acteurs publics, des entreprises et des individus, afin d'améliorer notre « empreinte biodiversité ». Et la bonne nouvelle, c'est que, dans les Parcs, existe un foisonnement d'initiatives pour que l'enjeu de la préservation de la biodiversité soit bien pris en compte dans l'ensemble des domaines d'actions, qu'il s'agisse de l'agriculture, la sylviculture, l'urbanisme, le tourisme, les politiques énergétiques et de santé, la gestion de l'eau et celle des risques naturels, etc.

En 2024, la Fédération continuera à suivre l'élaboration, la mise en œuvre ou la révision des principales politiques publiques portées par l'État. Qu'il s'agisse de la Stratégie nationale biodiversité, la Stratégie nationale pour les aires protégées, le Plan national « Loup et activités d'élevage » ou encore le Plan national en faveur des milieux humides. Nous continuerons également à suivre l'actualité législative et réglementaire, par exemple la mise en œuvre des Obligations légales de débroussaillage et le sujet de l'accès aux propriétés privées.

En inter-réseaux d'aires protégées, nous allons poursuivre notre animation des élus impliqués dans le réseau Natura 2000, avec un temps fort, le congrès national des élus Natura 2000 qui se tiendra les 25 et 26 juin dans le Parc des Ballons des Vosges sur le thème de la restauration de la nature.

Grâce au LIFE BIODIV'France, porté par l'OFB, et dont la Fédération est bénéficiaire associée, nous allons pouvoir renforcer notre animation, concernant la montée en puissance et la diffusion du Défi familles à biodiversité positive ou l'amélioration de l'empreinte biodiversité des entreprises, surtout des PME et TPE dans les Parcs. Ce sera le cas aussi sur la prise en compte de l'enjeu de la préservation de la biodiversité dans les domaines de l'élevage, la sylviculture et les politiques énergétiques.

Le séminaire Biodiversité, qui aura lieu les 24 et 25 avril dans le Parc de Lorraine, sera l'occasion de partager les réussites des différents Parcs et de découvrir les actions innovantes du Parc de Lorraine, qui fête ses 50 ans.

Nous allons aussi poursuivre notre animation des groupes collaboratifs existants : « Pollinisateurs », « Anguille », « Une seule santé » et « Trame verte et bleue ». De nouveaux groupes collaboratifs pourront être créés si besoin.

Pour mémoire

Président de commission : Michel Garcia, (Pyrénées catalanes)

Vice-président : Pascal Duforestel, (Marais poitevin)

Directeurs référents : Clothilde Duhayon (Corbières-Fenouillèdes) et Fabrice Chateau (Périgord-Limousin)

Agriculture et alimentation, présenté par Jacques Adenot, vice président

Les mobilisations agricoles qui ont marqué le début d'année nous ont rappelé l'importance de travailler avec les agriculteurs, au plus près des réalités du terrain, afin de construire ensemble des solutions pour une agriculture viable et pérenne.

Face à ces nombreux défis, le pôle Agriculture & Alimentation de la Fédération se renforce en 2024 avec le recrutement d'une nouvelle personne qui assurera la coordination de deux nouveaux projets :

- D'une part, sur l'alimentation et les circuits courts, le projet MIELLAT. Financé par Programme National pour l'Alimentation et un appel à projet pour lequel la fédération a été retenue. Le projet vise à favoriser le partage d'expérience autour de l'alimentation territoriale, dans la continuité du travail de la Fédération sur la transition alimentaire et notamment les Plans alimentaires territoriaux.
- D'autre part, l'action Prairies & Aires protégées, inscrite dans le LIFE BIODIV'France porté par l'OFB, qui vise à renforcer les actions des Parcs sur le maintien des prairies et des élevages herbagers. Cela concernera notamment la reconnaissance des services environnementaux, l'adaptation au changement climatique, et la valorisation des produits des élevages pâturant qui sont autant d'enjeux majeurs pour les Parcs.

Le séminaire Agriculture & Alimentation, qui aura lieu du 3 au 5 juillet dans le PNR de l'Avesnois, sera l'occasion de creuser ces thématiques et d'apprendre des réussites du Parc en la matière, notamment sur son Plan alimentaire territorial, son plan Bio, son plan Bocage et les pistes sur la filière lait.

En liens avec ces sujets, la Fédération poursuit en 2024 ses contributions sur les politiques agricoles, sur le renouvellement des générations, l'élevage extensif herbager, le pastoralisme mais aussi l'agrivoltaïsme et l'adaptation au changement climatique. Elle poursuit également d'appui et d'animation qui font le quotidien des Parcs, notamment sur le volet agricole de la Marque, les MAEC, ou plus récemment la biodiversité domestique et cultivée.

Enfin, l'année 2024 sera également l'occasion pour les Parcs de valoriser les résultats de l'Observatoire de l'agroécologie et de l'alimentation des Parcs, qu'ils ont pu découvrir dès le mois de février. Aboutissement de près de 2 années de réflexion et de développement, cet observatoire met à disposition de nombreux indicateurs qui permettront de mieux connaître et faire connaître nos réussites mais aussi nos besoins sur l'agriculture et l'alimentation.

Pour mémoire

Présidente de commission : Patricia Poupart, (Baie de somme Picardie maritime)

Vice-président : Jacques Adenot, président du PNR du Vercors

Directeurs référents : François Charlet (Cap et Marais d'OPALE) et Olivier Guiard (Aubrac)

Suivi FPNRF : France Drugmant et Florence Moesch

Assistante : Dominique Vespuce

Europe et international, présenté par Sophie Tubiana, présidente

L'activité à l'international de la Fédération continue de se développer, notons notamment notre dernière réunion de Commission en présentiel (une première depuis la pandémie). Les sollicitations sont nombreuses et dans ce contexte nous agissons à différents niveaux :

Une mise en relation avec les PNR intéressés pour des coopérations thématiques. Un accompagnement pour les Parcs « juniors » peut dès lors être prévu, notamment dans le cadre de réponses aux Appels à projets du ministère des affaires étrangères. Une implication plus forte de la Fédération, qui peut désormais se positionner en maître d'ouvrage sur des coopérations structurantes pour le réseau. Ces coopérations ont notamment un objectif de transposition du modèle PNR (ou du moins de l'esprit).

. Une implication plus forte de la Fédération, qui peut désormais se positionner en maître d'ouvrage sur des coopérations structurantes pour le réseau. Ces coopérations ont notamment un objectif de transposition du modèle PNR (ou du moins de l'esprit).

Concernant la coopération à l'échelle de l'Europe nous avons clarifié notre implication à travers un nouveau partenariat avec l'OFB pour monter un projet commun avec la Section francophone que nous animons.

Toujours dans le cadre de ce partenariat avec l'OFB, nous allons créer un groupe de travail dédié à la coopération transfrontalière et ouvert à l'ensemble des d'aires protégées françaises frontalières pour réfléchir à un meilleur accompagnement de leurs besoins (notamment sur le plan juridique et sur le montage de projets européens).

e montage de projets européens).

Enfin nous continuons de mutualiser nos efforts en participant au groupe de travail HAC France qui vise à recenser l'expertise des aires protégées françaises pour les mettre en lien avec les pays signataires de l'accord 30x30 signé lors de la précédente COP 15.

Quelques actions opérationnelles

- Nous accueillons une stagiaire sur le premier semestre 2024 pour réaliser une **grande enquête de recensement des besoins et des coopérations existantes dans le réseau**. Les résultats de cette enquête serviront notamment à alimenter la **carte interactive** sur le site de la Fédération, mais aussi à mieux accompagner les Parcs qui souhaitent s'engager dans des coopérations.
- La Fédération a répondu à **deux Appels à projets**, qui démarreront fin 2024 ou début 2025 s'ils sont acceptés :
 - o **Projet FICOL avec le Mexique** : déploiement du modèle Paysage Biocultural sur deux sites pilotes (Oaxaca et Colima)
 - o **Projet avec l'État de la Bahia** (Brésil) : travail sur l'alimentation et le tourisme durable
- La Fédération a accompagné le montage de deux nouveaux projets :
 - o Projet entre le PNR Vercors et le Parc national Los Cardones en Argentine autour de l'agriculture durable et la transformation fromagère
 - o Projet entre le PNR Haut Languedoc et le Paysage Bioculturel du Jalisco autour de la gestion forestière, des plantes utiles et du contrôle de la fréquentation touristique

Deux coopérations en cours :

En Guinée où la Fédération est partenaire d'un projet FPSI (2023-2024) en lien avec l'Ambassade de France à Conakry. L'expertise du PNR Massif des Bauges est mobilisée sur la composante gouvernance, et celle du PNR du Doubs Horloger pour la structuration d'une filière éco-touristique.

Avec COOP'R, un projet co-piloté par la Fédération et l'Association internationale des régions francophones, unissant seize régions de cinq pays francophones (Bénin, Maroc, Côte d'Ivoire, Cameroun et Sénégal), la Région Grand Est et les PNR du Vercors et du Massif des Bauges pour échanger et travailler sur des thématiques communes en vue de monter de futurs projets communs.

Pour mémoire :

Présidente : Sophie Tubiana (Loire Anjou Touraine)

Vices Présidents : Françoise Vespa (Haut Jura), Guillaume Maréchal (Ardennes)

Directeur référent : Matthieu Cruège (Pyrénées Ariégeoises) sur l'Europe et le transfrontalier, Isabelle Zarlenga (Scarpe Escaut)

Suivi FPNRF : Clara Fontana

Assistante : Valérie Petel

Economie et tourisme, présenté par Michel Gros, président

Dans le cadre des missions de développement socio-économique des Parcs, un des enjeux forts est de renforcement du lien entre les entreprises et leur territoire et le lien qu'elles peuvent avoir avec le projet Parc.

En 2024, nous poursuivons la promotion de l'entrepreneuriat innovant grâce à un engagement encore plus fort dans l'organisation du concours « Innover à la campagne (6^{ème} édition) ». Nous envisageons ces évolutions en partenariat avec l'association des maires ruraux de France.

L'appui à l'émergence d'activités se poursuit également grâce au soutien et au partenariat avec la Banque des territoires. Cela nous permet d'organiser un **cycle de visioconférences sur différents thèmes liant développement et transitions** : financement participatif, maintien du commerce rural...

Cette année, nous lançons également une nouvelle action portant sur la **prise en compte de la biodiversité par les entreprises** au sein des Parcs. Cette action sera financée dans le cadre du projet européen Life « Biodiv'France », porté par l'OFB. Il démarrera à partir de mi-2024 et permettra de lancer une expérimentation sur 5 Parcs pilotes (Brière, Livradois-Forez, Lorraine, Pilat/Baronnies provençales). Le projet, étalé sur 3 ans, leur donnera les moyens d'animation auprès d'entreprises de leur territoire afin de mieux connaître leur impact sur la biodiversité tout au long du cycle de vie du produit/service. Cela dans la perspective de les positionner sur leur marché et les différencier. La démarche, animée au plan national, permettra bien entendu d'associer d'autres Parcs intéressés dans la création d'un outil commun d'évaluation des impacts et d'une formation et d'un accompagnement par la Fédération des Parcs et l'OFB.

En matière de tourisme et de sports de nature, 2024 verra le **lancement de la stratégie commune de destination touristique des Parcs**, à la suite au travail conduit en 2023 avec Atout France. Les 3 principales actions engagées permettront de :

- . Finaliser la plateforme de marque « Destination Parcs » (en termes de vision, positionnement et cible) ;
- . Définir la stratégie de communication digitale ;
- . Mettre en œuvre un programme de formation du réseau des 58 Parcs permettant l'acculturation du réseau au déploiement de la stratégie de communication numérique et au marketing e-touristique.

L'autre axe prioritaire porte sur la gestion de la fréquentation.

Pour cela, nous diffuserons le guide réalisé avec le soutien de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Banque des Territoires. Afin d'accompagner les efforts entrepris par les Parcs dans la recherche d'un équilibre entre attractivité et maîtrise de la fréquentation, la Fédération a souhaité recenser et analyser des « actions phares » en matière de fréquentation touristique respectueuse de la biodiversité.

Enfin, dans le cadre du groupe de travail national, nous poursuivons l'accompagnement du réseau en matière de connaissance/sensibilisation des flux notamment avec la coordination du déploiement de l'outil « Outdoorvision » avec le ministère des sports et en aidant les Parcs à conforter leur démarche de communication engageante.

Pour mémoire :

Président : Michel Gros (Sainte Baume)

Vice-Président : Bernard Clap (Verdon)

Directeurs référents : Emilie Ruin (Baronnies Provençales), Dominique Vergnaud (Livradois-Forez)

Suivi FPNRF : Stéphane Adam, Ophélie Peirin

Assistante : Dominique Vespuce

Forêt, présenté par Jacques Charron, président Perspectives 2024

Dans la continuité de certaines actions menées en 2023 (trames de forêts matures, Label Bas Carbone Libre Evolution Forestière), la Fédération des Parcs va poursuivre cette année son travail autour de la préservation des écosystèmes forestiers avec le lancement du programme LIFE Biodiv'France qui verra la mise en œuvre d'une action portée par la Fédération pour l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion

forestière. Ce travail au long cours débutera dans le courant de l'été pour s'étendre sur la durée du programme jusqu'en 2032 et associera à la fois l'ensemble des Parcs naturels régionaux et plus largement des aires protégées ainsi que les partenaires scientifiques et techniques forestiers et naturalistes.

De la même manière, la Fédération des Parcs continue de s'investir sur les sujets du changement climatique et du carbone à la fois sur le rôle des forêts dans l'atténuation des effets de ce changement et sur l'adaptation de la gestion forestière aux futures conditions climatiques. Ainsi une réflexion sera menée sur les schémas sylvicoles à même de répondre à ces défis tout en préservant la biodiversité.

Cette année sera aussi l'occasion de travailler sur les filières bois avec d'une part le démarrage du programme de recherche DOMINOS porté par AgroParisTech et l'Université de Lorraine dont la Fédération est partenaire et plusieurs Parcs territoires d'expérimentation et qui explorera les formes de développement de la bioéconomie liée à la forêt et au bois dans nos territoires et d'autre part avec une étude des actions portées par les Parcs en faveur de la filière bois et de leur impact local.

Ces questions de filières ont été un peu moins centrales dans nos travaux à l'échelle nationale ces dernières années et ces deux actions vont permettre de (re)mettre en avant la manière dont les Parcs inscrivent le développement des filières économiques dans une approche territoriale et avec le souci permanent d'un développement en accord avec la gestion durable des ressources et la préservation des écosystèmes et des paysages qui font la richesse de nos Parcs.

En parallèle de ces actions, la Fédération des Parcs représentera les Parcs naturels dans les différentes instances nationales de la forêt et du bois et dans différents programmes techniques et de recherche scientifiques comme le PEPR (Programme et Equipement Prioritaire de Recherche) FORESTT, ambitieux programme de recherche interdisciplinaire coordonné par l'INRAE portant sur la transition socio-écologique des systèmes forestiers.

2024 sera enfin l'occasion de nous retrouver autour de ces sujets lors du séminaire inter Parcs « Forêt » que le Parc de Lorraine nous fait le plaisir d'accueillir les 23 et 24 avril à l'occasion de ses 50 ans.

Pour mémoire :

Président : Jacques Charron (Boucles de la seine normande)

Vices-présidents ; Sylvain Mathieu (Morvan) et Laurent Seguin (Ballons des Vosges)

Directeurs référents ; Rita Jacob (Vosges du nord) et Xavier Beaussart (Haut-Languedoc)

Suivi FPNRF : Julien Chesnel, Stéphane Adam

Assistante : Dominique Vespuce

Urbanisme, paysage, climat, énergie, présenté par Philippe Gamen, président

Un programme d'actions riche pour la commission Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie cette année. : Une année dense en actualités portant sur l'aménagement du territoire : Zéro Artificialisation, Mise en application de la Loi d'accélération de la Production des énergies renouvelables (APER), décentralisation de la police de la publicité, Fonds vert, EcoQuartier, Petites Villes de Demain ...

Nous allons poursuivre nos propositions de webinaires qui fonctionnent très bien (1 par mois). D'ailleurs 2024 a commencé sur les chapeaux de roue : en janvier avec un webinaire sur la **décentralisation de la police de la publicité**. A noter que la Fédération a mis en place un dispositif de type "hotline" pour répondre aux questions juridiques des Parcs sur le sujet de la publicité. Les synthèses et les supports de présentation sont en ligne.

Petite nouveauté dans les webinaires aménagement du territoire : maître Florian Ferjoux, avocat du groupement Gossement, tiendra une rubrique sur l'actualité du droit et de la jurisprudence des Parcs.

En février, un webinaire sur le **paysage et la transition énergétique** dans le contexte de la mise en œuvre de la loi APER. Le Parc naturel régional des Grands Causses a pu exposer sa démarche : un exemple intéressant dans le processus de création de richesse locale.

En mars un webinaire consacré à **l'appel à projet 2024 plan de paysage** porté par le MTECT. Une nouveauté : la création d'une catégorie biodiversité. A noter, sur la transition énergétique, l'Ademe est en recherche de projets.

La Fédération développera une démarche spécifique portant sur **Energies Renouvelables et biodiversité dans les aires protégées à l'échelle européenne**, qui débutera en juillet 2024 jusqu'en 2027, en partenariat avec l'Ademe et l'OFB. La Fédération pourra en profiter pour mettre à contribution ses partenariats avec les opérateurs de la transition énergétique : Engie, EDF, GRT Gaz, Enedis, RTE, et ceux qui réalisent des chantiers : Omexom.

Paysage en tendance : le MTECT avec la Fédération des Parcs, suite aux 30 ans de la loi paysage, lancent une recherche sur les ressorts qui, dans la société, impactent les paysages. Dans ce cadre un appel d'offres a été lancé pour recruter un labo de recherche. C'est celui de Romain Lajarge avec la chaire territorialisation de l'université de Grenoble qui a été retenu et débutera prochainement.

Rappeler que la Fédération participe également à des instances nationales : réseau planif territoire qui réunit les acteurs de l'urbanisme, groupe de travail Zéro Artificialisation Nette piloté par le bureau de l'urbanisme et de la planification urbaine et rurale du MTECT.

Deux Séminaires seront programmés : le premier sur les Matériaux biosourcés et bâtiments : du 11 au 13 juin 2024 en Brenne avec le soutien du ministère de la culture et du ministère de la transition écologique : zoom sur la construction terre et roseau et panorama sur la structuration d'une filière locale. Un séminaire Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie sur le thème de l'adaptation en Martinique du 19 au 21 novembre 2024. Le Parc naturel régional de Martinique se mobilise fortement pour nous accueillir, nous comptons sur vous.

Ateliers hors les murs

Bastien Galant a été recruté à la Fédération pour travailler sur l'animation des ateliers hors les murs et notamment sur le renforcement des relations enseignement supérieur et territoire. Deux vagues de candidatures :

1. Nouvelle vague de candidatures lancée en février et dépôt des candidatures avant le 14 juin.

2. Une seconde vague sera lancée en juin avec expérimentation des ateliers hors les murs "biodiversité" : des ateliers associant deux disciplines dont une en écologie territoriale. Cette nouvelle version des ateliers hors les murs est née d'un partenariat avec le Ministère de la transition écologique et de la Cohésion des Territoires et avec l'Office Français de la Biodiversité. Ils viennent en renfort des ateliers hors les murs initiés avec les Ministères de la Culture, de la transition écologique et de la Cohésion des Territoires et l'ANCT.

Habiter Parc :

Le réseau des Parcs naturels régionaux expérimente la mise en œuvre du mode de vie des acteurs locaux (habitants, élus, professionnels) à travers la plateforme habiter-parc.fr, un outil destiné à favoriser une meilleure perception du territoire autour des questions du cadre de vie. Afin de pouvoir accompagner au mieux le réseau à rejoindre cette démarche, la Fédération des Parcs réalisera avec l'appui d'un stagiaire, un inventaire sur les démarches de structuration de l'offre existante, locale des Parcs naturels régionaux (habitat, alimentation, mobilité, santé, culture, tourisme...). L'objectif ? Pouvoir qualifier les démarches de structuration de l'offre territoriale afin d'alimenter et développer la plateforme du cadre de vie « habiter-parc.fr » en lien avec les projets de territoire.

Pour mémoire

Président: Philippe Gamen, président (Massif des Bauges)

Vice-présidents : Patrice Marchand – (Oise Pays de France), Stéphane Rodier (Livradois Forez)

Directeurs référents : Séverine Casasayas (Pyrénées Catalanes) et Laure Galpin (Luberon)

Suivi FPNRF : Philippe Moutet, Nicolas Sanaa, Fabien Hugault

Assistante : Dominique Vespuce

Vie culturelle, social et éducation, présenté par Jean-Jacques Boussaingault, président

L'action de la mission « Culture et éducation » de la Fédération s'appuie sur deux documents cadre. A savoir :

- la convention-cadre 2022-2025 signée avec le ministère de la Culture qui s'intitule « Le développement de la vie culturelle des territoires
- La convention-cadre de partenariat 2021-2024 signée avec le ministère de l'Education Nationale, de la jeunesse et des Sports et le ministère de la Transition écologique

Pour l'année 2024, on peut noter la mise en œuvre les actions principales suivantes :

La diffusion de l'Appel à Manifestation d'Intérêt : « Création musicale Phase 3 »

Le thème cette année sera « *l'implication de la jeunesse dans les Parcs* ». Priorité partagée par la FPNRF et le ministère de la Culture pour cette 3^e édition,

Cette thématique devant très certainement être celle du Congrès national des Parcs en octobre 2026, le projet réalisé pourrait être présenté lors de cet évènement national.

La tranche d'âge ciblée est les 15-25 ans.

La mise en œuvre des bonnes pratiques du Patrimoine Culturel Immatériel dans les Parcs

Il s'agira :

- d'élaborer et de diffuser un document « *Argumentaire* » de quelques pages à destination des élus, des décideurs et des partenaires des Parcs,
- de finaliser et de diffuser le guide des bonnes pratiques du PCI dans les Parcs à destination des techniciens,
- de conduire une formation à l'automne pour répondre aux besoins des agents des Parcs en matière de méthodologie et d'outils.

La tenue du Séminaire technique de novembre 2024 en Sainte Baume qui s'appuiera sur les constats faits lors de la 1^{ère} réunion de préparation et dont le thème sera très certainement :

Face aux évolutions sociétales : Comment adapter nos pratiques professionnelles en Education et dans les actions culturelles ?

L'animation de 3 groupes de réflexion au sein même du réseau des chargés de mission « Culture et Éducation » des Parcs :

- Le premier portera sur le partage des bonnes pratiques du Patrimoine Culturel Immatériel dans les Parcs.
- Le second s'intéressera aux différents publics éloignés
- Le troisième traitera des pratiques éducatives en extérieur

Les travaux de ces groupes de travail seront restitués lors du Séminaire en novembre prochain et partagés au plus grand nombre.

La mise en œuvre d'une formation implication des habitants dans un projet de Parc avec le CNFPT.

Attaché au travail en transversalité, 2024 sera également marqué par l'appui à :

- la conception et de la diffusion d'un ouvrage jeunesse en lien avec la mission Communication. Le partenariat avec l'association des Bibliothécaires de France et le réseau des Bibliothèques Départementales sera précieux dans la diffusion de l'ouvrage.
- L'accompagnement des Défis Familles à Biodiversité Positive en lien avec la mission Energie et Biodiversité.

Afin de développer davantage d'actions éducatives, des discussions seront poursuivies avec l'OFB sur les dossiers comme le **Service Civique Ecologique** pour lequel les Parcs peuvent apporter une aide auprès des jeunes volontaires et les **Aires Educatives** où les Parcs peuvent apporter une véritable plus-value à ce dispositif et sont très bien adaptés pour contribuer au déploiement de ce dispositif sur leurs territoires ruraux et préservés.

Pour mémoire :

Président : Jean-Jacques Boussaingault (Gatinais français)

Vices Présidents : Laurent Laroche (Brenne) et Dominique Allix (Monts d'Ardèche)

Directeurs référents : Laurence Dervaux (Boucles de la Seine Normande) et Olaf Holm (Montagne de Reims).

Chargé de mission : Arnaud Bérat

Assistante : Valérie Petel

Le Président soumet au vote le programme d'activité.

Délibération :

Le programme d'activités 2024 est adopté à l'unanimité

10. **Budget prévisionnel 2024**, présenté par Jean Mangion, vice-président, chargé des finances

Le budget prévisionnel 2024 est de 4 317 559 €, soit un budget en hausse de 125 600 € (+10,5%), par rapport au budget prévisionnel de 2023. Il est équilibré.

Ce budget prévisionnel a été préparé par l'équipe de la Fédération sur la base du programme d'activité de chaque Commission, puis examiné par le Bureau le 15 février 2024. en annexes dans votre dossier, figurent le budget prévisionnel et les cotisations 2024 détaillées.

Les recettes

Le budget a été élaboré sur la base des **cotisations** et de **33 conventions** de partenariat financier.

- **Les cotisations** des 4 collèges représentent 1 241 355 € soient 29% des recettes prévisionnelles. Le Bureau propose une évolution de 1,5% par rapport à 2023, pour faire face à l'inflation. Cette évolution s'applique aux collèges des Parcs, des partenaires et des associations d'élus. Pour les Régions dont certaines connaissent de grandes difficultés financières, le Bureau propose un signal politique de stabilité de leur cotisation. L'enjeu est de ne pas fragiliser leur engagement au sein de la Fédération et d'être solidaire de l'appui qu'elles apportent aux Parcs. (le montant total de l'évolution du collège des Régions aurait été de 4975€).

Cette évolution de 1,5 % représente :

- Pour le collège 1, les Parcs : + 13 332 €, soit en moyenne +230 € par parc

- Pour le collège 3, les associations d'élus : + 7,5 € avec une cotisation qui passe à 505 €
- Pour le collège 4, les organisations nationales : + 7,54 € pour les établissements publics et +5,60 € pour les associations.
- **Les subventions des ministères ou des organismes publics** représentent 53% des recettes prévisionnelles (soit 2 296 959 €), dont 1 222 944 € du ministère en charge de l'environnement. Elles sont en cours de discussion. S'ajoutent des reports sur des opérations subventionnées en 2023 et non terminées.
- **Les contributions des entreprises publiques** sont stables à 194 400 €.
- Les **transferts de charges** sont des recettes sur des opérations spécifiques :
 - les participations aux séminaires sont estimées à 186 019 €. Elles fiances les frais d'hébergement et repas.
 - Les participations pour le **logiciel EVA** sont fixées à 1400 € pour les Parcs nationaux, les Parcs naturels marins et l'OFB, comme en 2023.
 - Les participations pour le **Congrès** dans le Parc de la Narbonnaise sont fixées à 195 € par personne, comme en 2022.
- S'ajoutent les contributions des Parcs aux projets BD jeunesse avec Casterman et Outdoor vision avec le ministère des sports.

Les dépenses

- Ligne 60. Achats : correspond aux prestations externalisées et représente 902 656€ (22% des dépenses). Elle comprend les frais liés aux éditions, études, supports de communication, maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux.
- Ligne 61. Services extérieurs : regroupe les locations, services de maintenance et d'entretien, assurances. Elle représente 211 791 € (5%)
- Ligne 62. Autres services extérieurs : comprend les frais de transport, hôtels et repas, affranchissements et télécommunications. Elle représente 464 311 € (15% des dépenses).
- Lignes 63. Impôts et taxes : ce sont pour l'essentiel les taxes sur salaires, pour 117 578 €.
- Ligne 64. Charges de personnel : représentent 45% des dépenses, soit 1 954 762 €, pour un effectif de 25 personnes.
- 65. Autres charges de gestion courante : ce sont les coopérations avec les Parcs et partenaires qui permettent de soutenir des expérimentations. Elles représentent 78 360 € (2%).

L'amortissement des nouveaux locaux (acquisition et travaux) est inscrit à compter de la date de livraison des bureaux, conformément aux règles comptables, soit sur 8 mois en 2024.

Le budget par action

Si l'on regarde la ventilation du budget sur les actions, par ordre décroissant :

- Les actions sur l'urbanisme, le paysage, le climat et l'énergie représentent 849 191 € (20%) : avec de nouveaux projets : recherche sur le paysage, ateliers biodiversité, ENR et biodiversité
- L'activité statutaire et institutionnelle représente 595 134 € (14%)
- Le suivi des chartes, de l'évaluation, des syndicats mixtes représentent 575 505 (13%) : avec de nouveaux projets : la mise en place d'un observatoire des PNR et le renforcement du logiciel EVA dans le cadre du projet Life biodiv'France
- Les actions de communication représentent 561 644 € (13%)
- Les actions sur la biodiversité représentent 408 042 € (9%)

- L'agriculture et la forêt : 395 821 € (9%) : avec un renforcement du volet forêt et alimentation
- L'économie et le tourisme : 328 857 € (8%)
- La marque « Valeur Parcs » : 240 918 € (6%)
- L'international : 188 121€ (4%)
- La vie culturelle et l'éducation : 110 563 € (3%)
- La recherche et l'innovation : 63 108 € (1%)

En conclusion

La place de la Fédération auprès des organismes nationaux et internationaux est appréciée et son savoir-faire attendu par les Parcs. Le budget 2024 en est le reflet, avec une nette augmentation par rapport à 2023. La croissance des moyens externes doit toutefois s'adosser sur des ressources propres solides pour répondre en autofinancement et en trésorerie.

Nous remercions nos partenaires et nos membres pour soutenir cette ambition.

Le Président soumet au vote la délibération suivante :

L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel de 4 317 559 €, établi sur les bases suivantes :

DEPENSES	BP 2024	RECETTES	BP 2024
60. Achats	935 956 €	70. Ventes et prestations	20 802 €
61. Services extérieurs	211 791 €	74. Subventions d'exploitation	2 296 959 €
6.2. Autres services extérieurs	662 389 €	755. Contributions volontaires entreprises	194 400 €
63. Impôts et Taxes	117 578 €	756. Cotisations	1 241 355 €
64. Charges de personnel	1 954 762 €	76. Produits financiers	2 000 €
65. Autres charges de gestion courante	78 360 €	78. Reprise amortissements et provisions	65 535 €
66. Charges financières	28 162 €	79. Transferts de charges	496 508 €
68. Dotations, amortissements, provisions	327 061 €		
69. Impôts sur les sociétés	1 500 €		
TOTAL DEPENSES	4 317 559 €	TOTAL RECETTES	4 317 559 €

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale

Le Budget prévisionnel s'appuie sur les recettes suivantes :

Le Bureau a fait le choix d'augmenter de 1,5% les cotisations des Parcs, des partenaires et des associations d'élus (ADF) et de maintenir celles des régions au même montant que l'année dernière. Pour les régions, la raison est l'incertitude sur leur financement, des coûts supplémentaires à leur charge.

Ce qui donne :

- **Cotisations**

- Collège 1 (PNR) : évolution de +1,5 % de l'assiette générale, soit au total 902130€
- Collège 2 (Régions) : maintien du montant 2023, soit au total 331 647 €
- Collège 3 (Associations d'élus) : évolution de +1,5% du montant par association, 505€

- Collège 4 (Partenaires) : évolution de +1,5%, soit au total 7 073€ (avec 379€ pour les associations et 505 € pour les établissements publics)
- **Contributions spécifiques :**
 - Logiciel EVA : 1400 € par organisation bénéficiaire (Parc naturel marin, Parc national, Office français de la biodiversité)
 - Marque « Valeurs Parc naturel régional » : 1 900 € par Parc
 - Forfait participants Congrès des Parcs : 195 €
- **L'engagement des partenariats financiers inscrits aux recettes prévisionnelles.**

Les recettes sont adoptées à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Le Président clôture l'Assemblée Générale